

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : C'EST PARTI !



Opération d'Amélioration de l'Habitat
et Renouvellement Urbain

La commune de Valensole lance son **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)**. Ce dispositif, d'une durée de 5 ans, vise à **soutenir la rénovation du parc de logements anciens dans le centre-ville ainsi que dans les hameaux de Saint-Grégoire, de Val d'Asse, de La Capitale et du Bars.**

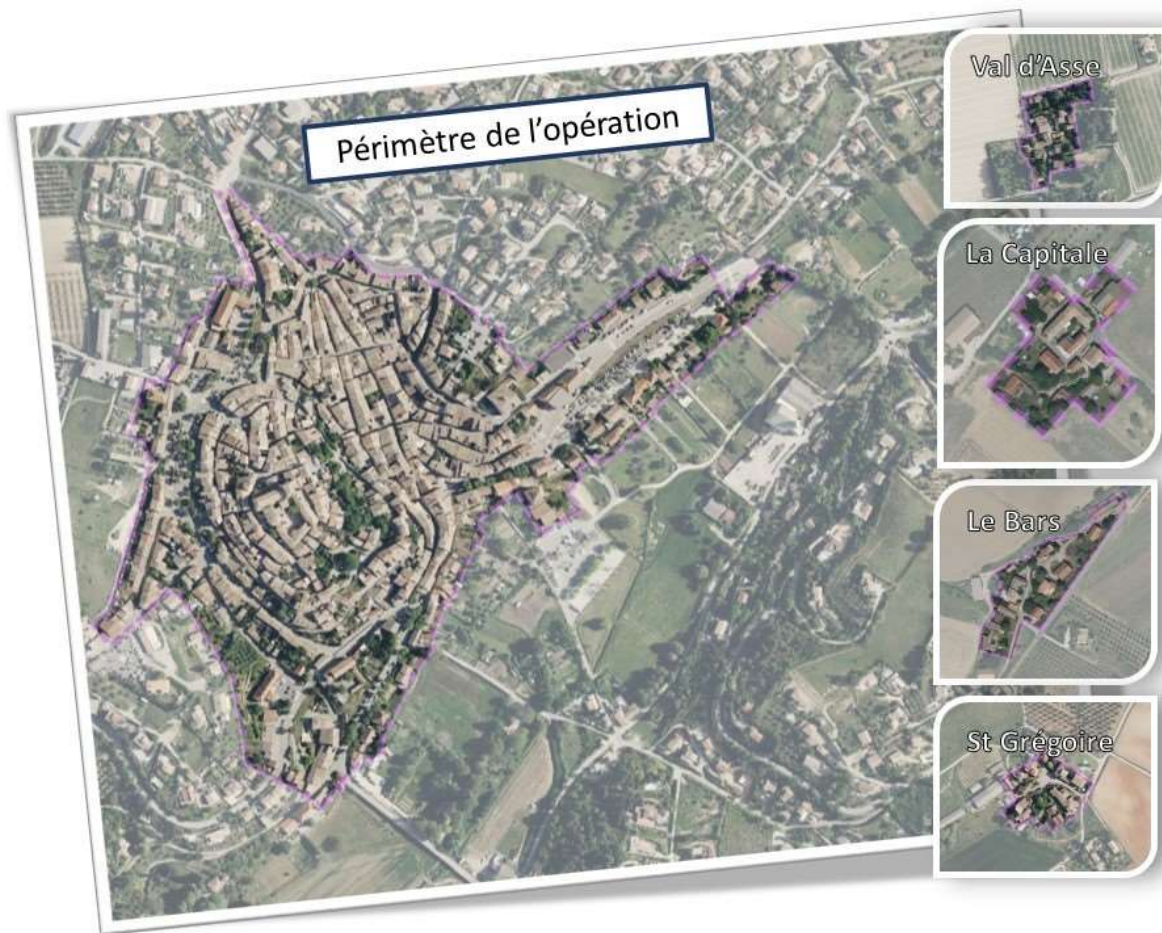
Ce projet sera accompagné par l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Région Sud-PACA, le Département des Alpes-de-Haute-Provence, la CAF 04.

Quels sont les travaux éligibles aux subventions ?

Les subventions peuvent couvrir une large gamme de travaux, notamment ceux visant à **rénover un logement insalubre ou en mauvais état, améliorer les performances énergétiques** (isolation, chauffage, ventilation), **adapter le logement au vieillissement ou au handicap** (salle de bain, toilettes, escaliers), ou encore **valoriser les éléments patrimoniaux comme les façades, toitures ou menuiseries anciennes.**

Suis-je un bénéficiaire potentiel ?

Vous pouvez bénéficier du dispositif si vous êtes propriétaire d'un logement situé dans le périmètre de l'OPAH-RU, que vous l'occupiez à titre de résidence principale ou que vous le mettiez en location. Les conditions de ressources, la nature du projet de travaux seront prises en compte pour déterminer votre éligibilité.



Les copropriétés sont également concernées sous certaines conditions : type d'occupation, nature du projet de travaux (dégradation, amélioration énergétique, valorisation patrimoniale).

Des aides financières conséquentes

Les aides mobilisables sont nombreuses et adaptées aux différents profils (statuts et revenus) :



Propriétaires occupants : 50 % à 90 % du montant des travaux financés.



Propriétaires bailleurs : 35 à 50 % des travaux financés.



Copropriétés : 35 à 50 % des travaux financés



La commune de Valensole s'engage également fortement dans la mise en valeur du patrimoine bâti, avec une subvention spécifique pour les travaux sur les façades, les toitures et les devantures commerciales pouvant aller jusqu'à 50% du projet.

Un accompagnement personnalisé pris en charge par la collectivité :

Les habitants concernés peuvent bénéficier **d'un accompagnement gratuit, personnalisé, technique et financier, assuré par SOLIHA Provence et l'ALTE**, structures expertes en amélioration de l'habitat.

ENEZ EVALUER VOTRE PROJET !

Rencontrez un conseiller-e pour bénéficier de cet accompagnement
les deux premiers mercredis et deux derniers vendredis du mois.
(de préférence sur rendez-vous)

PRENEZ RENDEZ VOUS ET PREMIER CONTACT PAR TELEPHONE DU LUNDI AU VENDREDI

De 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30

Numéro unique : **04 90 74 09 18**

Vos interlocuteurs :



Nos partenaires financiers :

